

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU LUNDI 06 SEPTEMBRE 2021**

Date de convocation : 31/08/2021

Date d'affichage : 13/09/2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

L'an deux mil vingt et un, le lundi 06 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de CANISY, en séance publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Michel BUOT, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Agnès HOPQUIN, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Magali DOUCHIN, Monsieur Philippe FEUFEU, Monsieur David FLEURY, Madame Lydie OSMOND, Madame Vanessa TALLON, Monsieur Sébastien DUPARD, Monsieur Soumaine ABDRAMAN DARBAYE, Madame Alicia DESSEULLES, Madame Céline SURVILLE et Monsieur Mathieu VIARD.

Excusés : Monsieur Christian HUBERT (pouvoir à Monsieur Michel BUOT), Monsieur Sylvain LENGRONNE (pouvoir à Monsieur Gérard DUVAL), Madame Claude CARAU COUVREUR (pouvoir à Monsieur François-Noël OSMOND) et Madame Sophie GUITET.

Absent : Monsieur Gildas BAUDRY.

Secrétaire de séance : Madame Céline SURVILLE.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 05/07/2021 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1- Avis du conseil municipal sur la demande d'enregistrement d'une installation de collecte, tri, transit, traitement de déchets et agrément VHU située 284 chemin du vieux Candol à Saint-Lô
- 2- Demande d'exploitation agricole par le GAEC de Bouchefontaine de la parcelle 095 ZE 35 (parcelle donation André Osmond)
- 3- Détermination des lauréats du concours des Maisons Fleuries 2021
- 4- Création d'une liaison douce entre le lotissement la Perelle et la zone artisanale - devis de travaux
- 5- Création d'un accès au logement communal sis 2 rue André Osmond depuis la rue André Osmond
- 6- Raccordement électrique de la mairie annexe de Saint-Ebremond-de-Bonfossé
- 7- Point sur les travaux de la salle multi-activités
- 8- Questions diverses

I - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION DE COLLECTE,

TRI, TRANSIT, TRAITEMENT DES DECHETS ET AGREMENT VHU SISE 284 CHEMIN DU VIEUX CANDOL A SAINT-LO

Monsieur le Maire précise que le conseil municipal est invité à émettre un avis sur la demande d'enregistrement présentée par la société Guy Dauphin Environnement (GDE) pour une installation de collecte, tri, transit, traitement de déchets et agrément VHU sise 284 chemin du Vieux Candol à Saint-Lô, la commune de Canisy étant située dans le rayon des 1 km.

Le siège social de GDE est à Castine-en-plaine (14540), la société envisage d'accroître ses activités, en augmentant les stockages sur site des différents déchets, notamment les déchets métalliques, mais souhaite également traiter des VHU et de l'apport de déchets non dangereux des particuliers.

Monsieur le Maire rappelle que le dossier a été adressé à l'ensemble des membres du conseil municipal par voie dématérialisée.

Monsieur le Maire souligne quelques points de vigilance :

Dans le dossier, il est fait mention des sites classés, notamment le château de Saint-Pierre-de-Semilly à 8km à l'Est du site ; qu'en est-il du Château de Canisy qui n'est pas répertorié et situé à 6km ?

L'extension de l'activité est-elle compatible avec le site remarquable de la Vallée de la Vire et l'activité touristique ?

Les eaux pluviales seront dépolluées puis rejetés dans le milieu naturel !

Quel est l'impact de cette extension sur le trafic routier ? quelles nuisances sonores (70 DB) ?

Les avis du Président de la CA Saint-Lô Agglo et du Maire de Saint-Lô ont été sollicités mais ne figurent pas au dossier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal ne formule pas d'opposition au projet présenté mais souhaite que soit porté à connaissance les points évoqués ci-dessous.

II - DEMANDE D'EXPLOITATION AGRICOLE PAR LE GAEC DE BOUCHEFONTAINE DE LA PARCELLE 095 ZE 35 (PARCELLE DONATION ANDRE OSMOND)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal être intéressé à l'affaire et donc ne pas prendre part ni au débat ni au vote ; il donne la parole à Monsieur François-Noël OSMOND pour présenter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur François-Noël OSMOND précise qu'il exploite depuis plusieurs années la parcelle cadastrée 095 ZE 35, sise rue de la Vannerie à Canisy. A la fin de l'année, il fait valoir ses droits à la retraite et en a informé la commune par courrier du 29/12/2020 indiquant qu'il résiliait le bail au 31/12/2021.

Par courrier du 28 juin 2021, Monsieur Sylvain LEBEHOT, membre du GAEC de Bouchefontaine, a informé la commune qu'il était intéressé par l'exploitation de cette parcelle en vue de l'installation de son fils à intervenir en juillet 2022.

Monsieur François-Noël précise que le bail à ferme doit être établi au nom propre et non pas au nom du GAEC de Bouchefontaine, personne morale, à moins que le bail ne comporte une clause précisant une « transposition » du GAEC de Bouchefontaine à M. Bastien LEBEHOT lorsqu'il sera en mesure de pouvoir s'installer au sein du GAEC.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte le principe de louer la parcelle 095 ZE 35 au GAEC de Bouchefontaine étant entendu que les exploitant du GAEC de Bouchefontaine deviennent locataires des terres agricoles de la vannerie (auparavant exploitées par le GAEC des Hêtres) ;
- accepte, dans la phase transitoire d'installation d'un des exploitants, de procéder à une vente d'herbe pour permettre l'exploitation de la parcelle au 1er janvier 2022 ;
- de confier à la SELARL LAIR LEGENTIL, office notarial à Canisy, la rédaction du bail qui prendra effet courant 2022 ;
- autorise un Adjoint au Maire à signer le bail en l'étude de Maîtres LAIR et LEGENTIL et tout document afférent à ce dossier.

III - LAUREATS DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2021

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer aux lauréats du concours des Maisons Fleuries et de répartir cette somme comme suit :

- Catégorie maison avec jardin visible de la rue :

1e prix :	Mme Annick TARRISSE	50.00 €
2e prix :	Mme Micheline FOUCHARD	40.00 €
3e prix :	Mme Cécile DELAFOSSE	30.00 €
	Mme Maryse LEMIERE	30.00 €
	M. Gérard GODARD	30.00 €

Catégorie fenêtres et balcons visibles de la rue :

1e prix :	Mme Joëlle JAMARD	50.00 €
2e prix :	Mme Catherine CHANTAL	40.00 €
3e prix :	M. Cyrille MORIN	30.00 €

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Claude CARAU COUVREUR a proposé de remettre les prix aux lauréats le lundi 11 octobre prochain à 18h00 en mairie.

IV - CREATION D'UNE LIAISON DOUCE (NON MOTORISEE) ENTRE LA PERELLE ET LA ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la création du lotissement de la Pérelle, la commune a acquis une bande de terrain entre la zone artisanale et le lotissement pour permettre le passage des réseaux d'alimentation AEP et électriques ; cette bande de terrain permettait également de créer un chemin piéton / vélo en offrant une continuité piétonne du bourg jusqu'à la zone artisanale.

Deux options ont été envisagées : la première consiste à accéder au chemin en bout du lotissement en longeant les haies existantes et le tracé des canalisations d'alimentation en eau et électricité. La seconde, consiste à accéder au chemin en passant derrière les logements de Manche Habitat. Le choix s'est porté sur le 1^e tracé, sachant que le 2^e tracé nécessiterait de modifier le règlement intérieur d'aménagement du lotissement et occasionnerait une gêne vis-à-vis des terrains privatifs des logements Manche Habitat, sachant également que le terrain derrière ces logements est assez perméable.

Monsieur le Maire présente trois devis :

	option 1	option 2
SARL Guillaume AUBREE	7 699.20 €	10 325.00 €
SARL POREE		10 809.00 €
ELEC 3000		26 972.48 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider le tracé 1 (fond de lotissement vers ZA) et de retenir l'offre de l'entreprise Guillaume AUBREE pour un montant de 7699.20 € HT.



V - CREATION D'UN ACCES INDIVIDUEL AU LOGEMENT SIS 02 RUE ANDRE OSMOND

Monsieur le Maire fait part au conseil du souhait de la gendarmerie de « sécuriser » l'accès à leur bâtiment, ce qui implique de neutraliser l'accès commun au logement communal. Il a donc été envisagé de créer un accès individuel pour le logement sis 02 rue André Osmond via la rue André Osmond directement. Trois devis ont été sollicités pour effectuer les travaux d'aménagement d'une entrée rue André Osmond comprenant l'arrachage de la haie, le terrassement de l'entrée sur 12m x 6m, la pose et la fourniture d'un bidime et l'empierrement en 0,31 :

SARL Guillaume AUBREE	1132.00 € HT
SARL POREE	1558.00 € HT
ELEC 3000	2568.65 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la SARL Guillaume AUBREE d'un montant de 1132.00 € HT.

VI - RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE LA MAIRIE ANNEXE DE SAINT-ÉBREMOND-DE-BONFOSSÉ

Monsieur le Maire rappelle que l'alimentation électrique de la mairie annexe de Saint-Ébremond-de-Bonfossé était commune avec celle de la salle multi-activités. Suite aux travaux d'amélioration et de rénovation de la salle multi-activités, il convient de réalimenter électriquement le bâtiment de la mairie par une source indépendante.

Deux solutions sont proposées :

- Une 1^e solution qui consiste à créer une nouvelle alimentation électrique indépendante : fourniture et pose d'un nouveau compteur (nouveau branchement et nouvel abonnement) ;
- Une 2^e solution qui consiste à réaliser un branchement à partir du tableau électrique des bâtiments

des écoles. Cela permettrait de prévoir, dans les tranchées, un éventuel raccordement de la mairie au réseau de chaleur des bâtiments scolaires.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire pour les deux solutions de remettre aux normes l'installation électrique de la mairie.

Monsieur le Maire informe le conseil préférer la 1^{ère} solution, à savoir la fourniture et la pose d'un nouveau compteur car cela permet de garder indépendant le bâtiment de la mairie ; on évite également de refaire ce qui avait été fait lors de la construction de la salle (alimentation commune). La seconde solution présente l'avantage de mutualiser la tranchée avec un futur raccordement au réseau de chaleur mais on rend dépendant l'alimentation électrique au bâtiment de l'école.

Monsieur Gérard DUVAL préfère cette solution 2 car elle permet de profiter de ces travaux pour raccorder la mairie annexe au réseau de chaleur des bâtiments scolaires.

Tarif en TTC	Solution 1 raccordement indépendant (nouvelle ligne Enedis)		Solution 2 raccordement via installation bâtiments école-chaufferie		
	Lepelley	Breton	Lepelley	Breton	Deperiers
Enedis consuel	1 302,48 €	1 302,48 €	0,00 €	0,00 €	
tranchée +fourreaux	800,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €	
Câble	3 094,08 €	3 094,08 €	4 262,40 €	4 262,40 €	6 000,00 €
Sous total alimentation électrique	450,00 €	446,40 €	1 339,20 €	1 351,08 €	
Remise aux normes élec Mairie	5 646,56 €	5 642,96 €	5 601,60 €	5 613,48 €	6 000,00 €
Total électricité	10 213,76 €	9 402,02 €	10 168,80 €	9 372,54 €	
Abonnement mensuel Enedis	19,81 €	19,81 €			
Tube Réseau de chaleur				2 942,18 €	2 700,00 €
Chauffage Mairie				14 463,40 €	12 576,00 €
Total chauffage +tranchée				21 667,98 €	21 276,00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir la 1^{ère} solution, à savoir la pose et la fourniture d'un compteur indépendant pour la mairie annexe.

Après en avoir délibéré, à 11 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions, le conseil municipal décide de raccorder la mairie de façon indépendante (nouvelle ligne et nouveau compteur).



Monsieur Gérard DUVAL propose de retenir l'offre de l'entreprise LEPELLEY, électricien, déjà sur

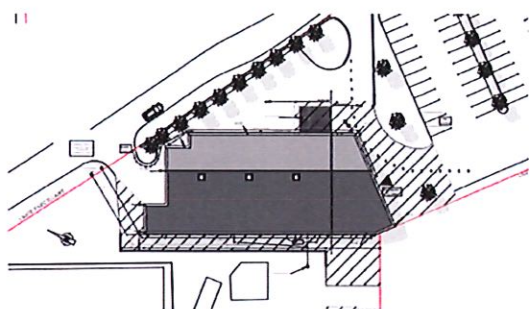
site, attributaire de lot électricité des travaux de la salle multi-activités, pour la remise aux normes électrique de la mairie annexe. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise LEPELLEY.

Le conseil municipal souhaite que l'emplacement du compteur tel que proposé soit modifié car il ne parait pas adéquat, compte tenu de sa position en bordure de la voie communale.

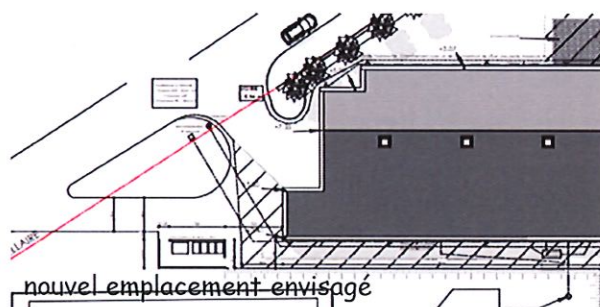
VII - TRAVAUX DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

Il convient de revoir l'aménagement de l'espace poubelle afin de respecter la réglementation puisque le camion de ramassage des ordures ménagères ne peut plus effectuer de « marche arrière », malgré la zone de manœuvre qui avait été prévue. Une nouvelle solution est proposée pour le cheminement du camion de ramassage des OM.

Le conseil municipal y est favorable sous réserve d'avoir connaissance du coût.



1^e aménagement (derrière la salle)



Monsieur Gérard DUVAL annonce que le chantier a pris un peu de retard.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Effectif aux écoles

Monsieur le Maire présente les effectifs de la rentrée 2021 / 2022 sur les différents pôles :

		TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total
2021-2022	Pole Canisy	3	8	18	13	12	13	19	12	22	120
	Pole StEb RPI	0	11	13	10	8	11	15	15	8	91
	Total	3	19	31	23	20	24	34	27	30	211

Professeur des écoles	Classes	Pôle Canisy effectif	
Mme Faion	PS - MS	21	3TPS - 8PS - 10MS
Mme Brault / Mme Le Marec	MS - GS	21	8MS - 13GS
Mme Le Berthier	CP - CE1	18	12CP - 6CE1
Mme Didier / Mme Hervieu	CE1 - CE2	19	7CE1 - 12CE2
Mme Vilquin	CM1 - CM2	19	7CE2 - 12CM2
M Beaufiles	CM1 - CM2	22	22CM2
(Mme Hervieu remplaçante rattachée au pôle)	Total	120	

Professeur des écoles	Classes	Pôle RPI St Eb St Martin	
Mme Lemonnier	PS-MS	18	11PS-7MS
Mme Bouillon	MS - GS	16	6 MS - 10GS
Mme Roux	CP - CE1	19	8CP - 11 CE1
Mme Loiro	CE2 - CM1	21	15CE2 - 6CM1
Mme Veck/ Mme Adam	CM1-CM2	17	9CM1 - 8CM2
	Total	91	53 Seb / 38 Smt

Informations sur la fréquentation du service de garderie

Monsieur le Maire tient à préciser qu'il a accordé, à plusieurs familles, l'autorisation de pouvoir bénéficier du service de garderie pour accueillir quelques nouveaux collégiens ayant un frère ou une sœur à l'école de la Joigne.

Service de restauration scolaire

Plusieurs modes de paiement sont désormais possibles pour régler les factures de cantine garderie :

- le prélèvement automatique (mandat de prélèvement SEPA) ;
- le paiement de proximité chez un buraliste agréé (règlement par carte ou en espèces dans la limite de 300 €) avec le QR Code figurant sur la facture ;
- le paiement en ligne - règlement des factures en ligne sur le site www.tipi.budget.gouv.fr ; pour ce service, munissez-vous de votre facture, votre adresse mail, votre carte bancaire ou votre RIB. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.collectivites-locales.gouv.fr/payfip



Monsieur Philippe FEUFEU quitte la séance (22h10).

Personnel communal

Création de poste sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité à créer un poste d'agent de service sur un emploi non permanent, en renfort, pendant cette période de crise sanitaire, pour le service de restauration

scolaire, à savoir 1h45mn/35h les lundis en période scolaire, sur une période de 12 mois maximum ne pouvant excéder 18 mois consécutifs, rémunéré sur l'échelle indiciaire des adjoints techniques. Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Personnel des services techniques

Monsieur le Maire fait part au conseil de la reprise d'activité de l'agent qui avait été placé en congé longue maladie du 23/11/2020 au 22/08/2021 ; cet agent va devoir solder ses congés acquis sur la période d'arrêt. Monsieur le Maire fait part également de l'absence d'un agent titulaire en congé de maladie ordinaire jusqu'au 30 septembre 2021.

Il informe le conseil de la nécessité de pallier à ses absences, soit en recrutant en CDD (article 3-1°) le temps de l'absence de l'agent en CMO, et / ou en créant un poste d'agent technique sur un emploi non permanent, pour accroissement temporaire d'activité (article 3-2°) jusqu'au 30/11/2021, pour une durée hebdomadaire de 35h00/35h00, rémunéré sur l'échelle indiciaire des adjoints techniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

Arrivée d'un agent administratif sur le poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe au 01/10/2021 suite à une mutation.

Information COVID - campagne de vaccination de 12-17 ans

Monsieur le Maire informe le conseil de la campagne de vaccination à destination des jeunes de 12 à 17 ans. Cela concerne 30000 jeunes dans le département de la Manche ; 58% sont vaccinés à date ; le rectorat va lancer une campagne de communication pour informer, sensibiliser les parents, les familles...

Courriers des administrés

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de divers courriers :

- D'un habitant du lotissement La Pérelle signalant le manque d'entretien du chemin...
- D'un habitant de la rue du Général Rose concernant une haie à couper...
- D'un habitant de la rue E. de Faudoas signalant la vitesse excessive des véhicules dans la rue, le manque d'entretien de la Vieille Rue et de l'état du cimetière...
- D'un habitant de la Vannerie signalant l'édification d'un mur, sa hauteur inadéquate et son empiètement sur la voie publique...

Monsieur Gérard DUVAL répond que l'entretien de la Vieille Rue est confié à IPE Environnement, et qu'il a mis de côté le règlement de la facture (service non fait) car ils ne sont pas intervenus à date. Concernant l'édification d'un mur de clôture rue de la Vannerie, Monsieur le Maire précise que l'administré a obtenu une autorisation d'urbanisme pour les travaux de clôture, mais que vraisemblablement ses fondations empièteraient sur le domaine public communal. Il a demandé l'intervention du géomètre pour vérifier - définir les limites de propriété avec le domaine public au regard de la parcelle concernée.

Pour ce qui est du problème de circulation, Madame Marie-Pascale HOUBEN propose que la commission cadre de vie se réunisse ; Monsieur le Maire souhaite y adjoindre des conseillers « riverains » ...

Mise en place du nouveau schéma de collecte des ordures ménagères

Monsieur le Maire rappelle que les ambassadeurs de tri ont débuté leur tournée depuis fin août dans

les foyers de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo pour déterminer le choix du volume du bac de collecte des ordures ménagères.

Liaison douce (phase 3)

Monsieur le Maire informe le conseil que le DCE pour l'aménagement de la dernière phase de la liaison douce a été mis en ligne le 26/07/2021 ; la commission *ad-hoc* se réunit le mardi 14 septembre prochain pour l'ouverture des plis.

Les compromis de vente sont en passe d'être signés chez le notaire.

Plusieurs entreprises de démolition désamiantage ont été sollicitées pour chiffrer la démolition de la maison et de la bergerie.

Projet d'étude d'un espace médical

Monsieur le Maire informe le conseil avoir sollicité le CDHAT pour apporter un appui dans la définition du programme et élaborer le dossier de consultation pour le choix d'un architecte. Une convention sera proposée. Le conseil valide ce principe d'accompagnement afin que le dossier puisse être engagé rapidement.

Report du repas des anciens

Monsieur le Maire propose de reporter le repas des anciens qui a lieu habituellement le 3^e dimanche d'octobre à une date ultérieure pour pouvoir bénéficier de la nouvelle salle ; il propose la date du dimanche 03 avril 2022. Le conseil municipal y est favorable.

Un courrier serait adressé en septembre à tous les récipiendaires pour les en informer.

Travaux - programme voirie 2021

Monsieur François-Noël OSMOND informe le conseil des travaux du programme voirie 2021 qui seront réalisés par l'entreprise PIGEON TP, à savoir :

1^e bon de commande pour un montant de 41907.26 € HT :

- bitume du parking situé derrière la Poste ;
- enrobé voie Bouchefontaine sur 720 mètres ;
- bi-couche sur 220 mètre à La Basse Yvrande ;
- reprise de 20 mètres de trottoir rue du presbytère.

2^e bon de commande pour un montant de 7332.03 € HT :

- reprise des bordures de trottoirs et caniveaux dans le bourg de Canisy.

Monsieur François-Noël OSMOND signale le manque d'entretien des parcelles sise à la Calenge, cadastrées 095 ZE30, 095 ZE 31 ET 095 ZE 32 ; la végétation a repoussé depuis la mise en demeure de faire procéder à leur entretien...

Monsieur Mathieu VIARD souhaiterait que la parcelle située derrière les jeux rue Éléonore de Faudois soit broyée.

Il conviendrait de faire élaguer la haie le long de la propriété sise 02 rue du Docteur Leturc. Monsieur le Maire précise que la propriété vient d'être vendue.

Commission des affaires scolaires

Madame Maryvonne LEFRANÇOIS propose une réunion de la commission des affaires scolaires le jeudi

16 septembre prochain à 18h30 sur place pour permettre de constater les travaux réalisés à l'école de la Joigne (ravalement extérieur et peinture intérieure du local « cuisine »).

Elaboration du bulletin municipal

Madame Marie-Pascale HOUBEN encourage les conseillers à faire part de leurs idées d'article, voire de rédaction pour la prochaine édition du bulletin communal.

Point sur les associations

Monsieur le Maire informe le conseil que bon nombre d'associations lui ont fait part de leur volonté de redémarrer leurs activités ; le nombre de réinscription des adhérents est mitigé suivant les associations.

Réunion de la paroisse Sainte Marie

Monsieur le Maire informe le conseil d'une réunion des membres de la paroisse Sainte Marie et des maires du territoire de l'ex-communauté de communes de Canisy lors de laquelle la paroisse Sainte Marie a affirmé sa volonté d'aller à la rencontre des habitants dans chaque commune dans le cadre d'une opération nommée « mission villages » ; diverses rencontres seront organisées en soirée repas dans une famille avec pour principe le partage entre voisins... Calendrier à venir.

Informations de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo

Transport SLAM : juin 17 demandes ; juillet 24 demandes.

Instruction des autorisations d'urbanisme : Saint-Lô Agglo a recours à un prestataire ADSCOM pour une période de 6 mois pour traiter l'afflux des demandes.

Agenda

Prochaines réunions de conseil municipal : 04 octobre, 08 novembre et 06 décembre 2021.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

